



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2019**

### **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES SAINT-MICHEL-DES-SAINTS – JOLIETTE (CIRCUIT 32), RAWDON – JOLIETTE (CIRCUIT 34)**

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun des circuits 32 et 34 que lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC de Joliette a adopté le projet de règlement numéro 456-2019 dont le but est d'établir un service de transport en commun de personnes pour le circuit 32, Saint-Michel-des-Saints – Joliette et le circuit 34, Rawdon Joliette.

CE RÈGLEMENT EST APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut consulter le site Internet de la MRC de Joliette [www.mrcjoliette.qc.ca](http://www.mrcjoliette.qc.ca).

**Donné à Joliette ce 29<sup>e</sup> jour de novembre deux mille dix-huit.**

A handwritten signature in blue ink that reads 'Denis Savard'.

---

Denis Savard  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim